

Réunion SALAD – Salarié.e.s-Administrateurs

01 octobre 2018 – Chez Erwan Humbert / Longpont-sur-Orge

Présents :

- Terre de Liens : Jean-Pierre Lecoq, Gaëlle Lacaze, Loïc Wincent
- GAB : Emmanuel Vandamme, Laurent Marbot, Erwan Humbert, Karine Lé
- Champs des Possibles : Sylvain Péchoux, Maëla Le Guillou, Léa Bonenfant, Maëla Naël
- R-AMAP : Maud Granger Remy, Eric Chatelet, Valérie Rosenwald, Johan Tysler
- PAPI : Lucie Humbaire

1- Rappel de contexte

Afin de pouvoir recevoir des subventions et de réaliser des prestations, nécessité de changement de statut du groupement d'employeurs PAPI en un autre statut.

- ⇒ La dernière AG de PAPI a décidé : *Chaque structure fait le point avec son CA d'ici l'automne, qu'est-ce qu'on entend aujourd'hui par ABIOSOL ? Quelle part fantasmée ou réelle ? Confronter les points de vue écrits ? Qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui pour l'installation et qu'est-ce qu'on a envie de faire aujourd'hui sur l'installation ?*

La réunion du 1er octobre avait pour objectif de poser les bases d'une future association Abiosol dont le principe de la création avait été validée par chacun des CA.

Un questionnaire a été envoyé préalablement à la réunion à chacune des structures du Pôle Abiosol / PAPI pour qu'elles se positionnent sur l'objet de l'association Abiosol.

2- Discussions et propositions à débattre

>> Discussion sur la possibilité de chacun de garder ses spécificités tout en mutualisant des actions d'accompagnement pour porteur.euses de projet, cédant.e.s et collectivités.

=> Pour les actions menées en collaboration entre les différentes structures, le fait d'avoir une association Abiosol ne changera ni le fonctionnement interne, ni la représentation du Pôle et des structures auprès des partenaires publics.

=> En plus du primo-accueil, l'association Abiosol pourra permettre de combler des besoins identifiés et non pris en charge aujourd'hui en terme d'accompagnement (ex. Accueil / formation des cédants pour la transmission...)

=> En fonction des sujets, les structures pourront y aller toutes ensemble ou faire le choix de n'être représentée que par certaines.

>> Est-ce qu'Abiosol a pour objet l'installation et la transmission ? Est-ce qu'Abiosol accompagne des cédants, porteurs de projet et collectivités ?

=> L'objet doit laisser cette possibilité. Les trois sont souvent liés.

=>La transmission implique forcément une ou des installations, il est donc logique d'accompagner également les cédant.e.s

Objet de l'association Abiosol :

Association qui a pour objet la coordination entre structures partenaires et la réalisation en commun d'actions d'accompagnement des porteurs de projet, collectivités, cédants, citoyens, visant à l'installation et la transmission vers l'agriculture biologique, paysanne, et solidaire en Ile de France.

>> Ebauche de gouvernance de la future association

=> Pour être plus efficace, **chaque structure désigne 2 référents administrateurs/administratrices, mandaté.e.s pour prendre des décisions.** Les CA respectifs définiront les limites des mandataires sur certains sujets. Les référents pourront suspendre une décision si besoin pour demander à leur CA.

3- Suite à donner

- Faire valider ou faire remonter les objections/questions des structures membres du pôle sur :
 - l'objet d'Abiosol
 - le principe de référents mandatés
- Identifier deux administrateur.trice.s mandataires par structure.

Les décisions prises sur l'objet et la gouvernance de la future association Abiosol serviront de base à la rédaction des statuts prévue au prochain CA de PAPI le mardi 27 novembre au Mundo.

Prochaine SALAD :

Mardi 13 novembre à 17h30 chez Emmanuel Vandamme, 1 place de la mairie à Villiers le Bacles.